

# PROCÉDURES D'ADMISSION À L'UHA

2021-2022

« Etudes en France – Demande d'Admission Préalable  
Validation des Acquis – Parcoursup »

## CANDIDATS TITULAIRES DE DIPLÔMES ÉTRANGERS

**1<sup>er</sup> cas : candidats ressortissants d'un pays de l'Union Européenne (hors France) + Suisse + Andorre + Monaco**



### ① Candidature en Licence 1ère année :

Cette procédure concerne :

- Les candidats titulaires ou futurs titulaires d'un bac européen.
- Les candidats ressortissants de l'Union européenne, de l'Espace Economique Européen, de la confédération Suisse et des principautés d'Andorre et Monaco.

Vous devez **obligatoirement** passer par la plateforme d'admission **Parcoursup** :

<https://www.parcoursup.fr/>

La saisie de vos vœux est possible **du 20 janvier au 11 mars 2021**.

### ② Candidature en Licence 2<sup>e</sup> année, 3<sup>e</sup> année, LP, Master 1<sup>e</sup> année, Master 2<sup>e</sup> année :

Un dossier de demande de Validation des acquis (VAPP) sera à demander auprès de la scolarité pédagogique du diplôme envisagé.

***Une commission pédagogique examinera les dossiers et transmettra son avis au Vice-Président Formation qui arrêtera sa décision. Les candidats seront informés de cette décision par la scolarité du diplôme concerné.***

Le Service d'Information et d'Orientation est à votre disposition pour une aide personnalisée quant à votre projet de validation.

S.I.O.

Tél. +33 (0)3 89 33 64 40 - [sio@uha.fr](mailto:sio@uha.fr)

**2<sup>e</sup> cas : candidats non ressortissants de l'Union Européenne et résidants dans un pays où les Centres pour les Etudes en France (portail « Etudes en France ») sont opérationnels, à savoir :**

Algérie	Egypte	Mexique
Arabie Saoudite	Etats-Unis	Niger
Argentine	Gabon	Nigéria
Bénin	Guinée Conakry	Pérou
Brésil	Haïti	Rép. Démocratique du Congo
Burkina Faso	Inde	Russie
Burundi	Indonésie	Sénégal
Cameroun	Iran	Singapour
Chili	Japon	Taiwan
Chine	Koweït	Tchad
Colombie	Liban	Togo
Comores	Madagascar	Tunisie
Congo Brazzaville	Mali	Turquie
Corée du Sud	Maroc	Vietnam
Côte d'Ivoire	Maurice	
Djibouti	Mauritanie	

**Il est obligatoire de saisir le dossier de candidature électronique sur :**

<https://pastel.diplomatie.gouv.fr/etudesenfrance/>

Cette procédure est incontournable pour tous les niveaux de formation (de la première année de Licence jusqu'au cursus Master).

Toute demande qui ne sera pas enregistrée par CampusFrance sera immédiatement retournée au candidat sans examen préalable.

## **3e cas : candidats originaires de pays hors Union Européenne où les CEF ne sont pas opérationnels :**

**Dans ce cas, il faut distinguer les niveaux d'études demandés.**

### **① Pour une admission en Licence 1<sup>e</sup> année :**

Obligation de déposer une **demande d'admission préalable (DAP) avant le 17 janvier 2021.**

→ Dossier à retirer à l'Université de 1<sup>er</sup> choix (ou la plus proche du domicile) ou à télécharger sur le site suivant :  
<http://www.enseignementsup-recherche.gouv.fr/cid20200/commencer-ses-etudes-superieures-en-france.html>



Joindre obligatoirement un justificatif de niveau de Français :

- TCF pour la DAP
- DELF
- DALF

### **② Pour une admission en Licence 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> année, Master 1<sup>e</sup> année ou 2<sup>e</sup> année et I.U.T. :**

Un dossier de demande de Validation des acquis (VAPP) sera à demander auprès de la scolarité pédagogique du diplôme envisagé.

***Une commission pédagogique examinera les dossiers et transmettra son avis au Vice-Président Formation qui arrêtera sa décision. Les candidats seront informés de cette décision par la scolarité du diplôme concerné.***

Le Service d'Information et d'Orientation est également à votre disposition pour une aide personnalisée quant à votre projet de validation.

S.I.O.

Tél. +33 (0)3 89 33 64 40 - [sio@uha.fr](mailto:sio@uha.fr)